

17.06.2013 - 12:11 Uhr

Financement des routes: Opposition de l'ASTAG à une surtaxe plus élevée sur les huiles minérales

Bern (ots) -

L'Association suisse des transports routiers ASTAG s'oppose avec véhémence à l'augmentation prévue de la surtaxe sur les huiles minérales. Le président central de l'ASTAG, Adrian Amstutz, a dit clairement qu'on était «à des milliers de kilomètres d'un compromis historique», contrairement à ce qui a été colporté dans les médias. L'ASTAG exige, en outre, que les coûts plus élevés du carburant soient compensés obligatoirement par la redevance sur le trafic des poids lourds.

Le «compromis historique» colporté par les médias, comme quoi les associations du transport routier et le DETEC ont abouti à un accord au sujet de l'augmentation de 10 à 20 centimes de la surtaxe sur les huiles minérales, dans la mesure où un fonds pour la création de routes nationales et de transports urbains (NAF) est inscrit sur la base de la Constitution, se révèle être un «canular des médias». L'ASTAG se montre en tout cas «très, très critique» quant à une augmentation de la surtaxe des huiles minérales, comme l'a souligné le président central de l'ASTAG, Adrian Amstutz. «Nous sommes à des milliers de kilomètres d'un compromis historique», a précisé Adrian Amstutz. Il s'agit de toute évidence de «certains milieux et de journalistes» qui n'ont pas participé à la rencontre organisée avec la cheffe du DETEC, Doris Leuthard, et qui «ont été mal informés».

La position de l'ASTAG est claire:

L'ASTAG dira non aux nouveaux impôts et taxes qui seront à la charge de l'industrie du transport et au bout du compte de l'économie ainsi que des consommatrices et consommateurs.

Ceci signifie:

- Il n'est pas question d'une augmentation de la surtaxe sur les huiles minérales. Et ceci, aussi longtemps que les quelque 70% des recettes issues de la circulation routière continueront à être détournées de leur but initial. En font partie, parallèlement aux redevances européennes sur les carburants, aux impôts sur les huiles minérales, à la taxe sur la valeur ajoutée et aux taxes cantonales sur les véhicules à moteurs, également l'impôt sur les importations automobiles pour citer un exemple. - Mais surtout: Chaque augmentation de l'impôt sur les huiles minérales doit être obligatoirement compensée par la redevance sur le trafic des poids lourds.

S'ajoute à cela: Les recettes issues de la redevance sur le trafic des poids lourds doivent être impérativement utilisées pour la circulation routière à moyen terme. Et ceci non seulement par la Confédération, mais aussi les cantons et les communes.

«On ne saurait accepter que la Confédération profite des usagers de la route et détourne en grande partie les impôts de leur but initial», constate sans équivoque le président central de l'ASTAG, Adrian Amstutz.

C'est la raison pour laquelle, il n'y a qu'une voie praticable pour l'ASTAG actuellement afin de faire sortir le financement des routes de cette impasse. Seule «l'initiative vache à lait» peut répartir enfin le financement de la manière la plus équitable possible. Cette dernière prévoit d'investir de façon conséquente les recettes issues de la circulation routière dans sa propre infrastructure, quoi que le financement des transports publics demeure intact !

Contact:

Association suisse des transports routiers ASTAG
Michael Gehrken
031 370 85 24

Berne, le 17 juin 2013